

**ASSEMBLÉE NATIONALE**23 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 3213

présenté par

M. Bentz, Mme Colombier, M. Girard, M. Mauvieux, M. Dessigny, M. Chudeau, Mme Blanc,  
Mme Mathilde Paris, M. Guitton, M. de Fournas, M. Giletti et Mme Laporte

---

**ARTICLE 8**

Compléter l’alinéa 5 par le mot :

« écrit ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est indispensable que cette procédure laisse une trace écrite comme c'est le cas aujourd'hui avec les arrêts de traitement.